

Règlement du programme de plantation 2025-2027 « Haies'dons l'eau »

Objectifs du programme

Dans le cadre d'une politique en faveur de la transition écologique, de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité, ce programme de plantation de haies et d'arbres isolés vise en particulier à :

- Améliorer la fonctionnalité des trames vertes en milieu agricole et la rendre plus fonctionnelle afin de permettre une meilleure circulation de la flore et faune,
- Préserver la ressource en eau grâce à l'amélioration de l'infiltration dans le sol, la diminution de l'évapotranspiration des cultures et de l'épuration des pollutions diffuses,
- Participer à la constitution de « puits carbone » dans le cadre d'une lutte contre le réchauffement climatique,
- Maintenir les arbres de plein champ comme éléments de notre identité culturelle et préserver la qualité de nos paysages ruraux,
- Sensibiliser la population à la conservation de ces essences.

Public ciblé

Les plantations s'adressent à l'ensemble des habitants ayant une parcelle sur le territoire de la **Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire** (territoire de Bourgueil) et **Touraine Val de Vienne** (territoire de Sainte-Maure-de-Touraine), aussi bien aux collectivités qu'aux propriétaires privés et en particulier aux agriculteurs/viticulteurs.

Projets subventionnables

Ce programme permet le financement de plantations sous certaines conditions d'éligibilité :

a- Linéaire et quantité

Pour les arbres isolés ou en alignement :

- au minimum dix arbres plantés par projet
- pas de nombre maximum sous réserve de la pertinence écologique du projet et des stocks de végétaux disponibles

Pour les haies :

- un minimum de 100m en un ou plusieurs tronçons sauf cas particuliers
- Cas particuliers : projets pertinents au regard des enjeux environnementaux (restauration de la continuité écologique, pollutions diffuses *etc.*)

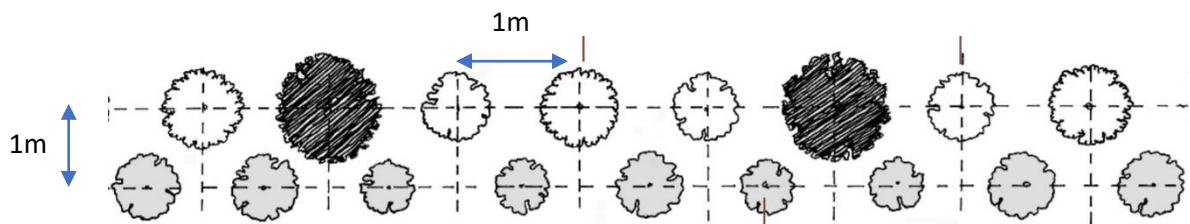
b- Localisation

Toute parcelle pertinente au regard des objectifs du programme se situant sur des parcelles classées en zones agricole (A) ou naturelle (N).

Les zones urbaines (U), les haies séparant deux maisons, deux bâtiments, deux jardins ou dans le cadre de compensation voire d'obligation paysagère pour de nouvelles constructions sont exclus.

c- Types de plantations possibles

- les haies : plantation de végétaux en quinconce sur minimum 2 lignes.



Les plants seront espacés de 1m sur une même ligne et plantés en quinconce pour assurer une densité future de la haie. Parmi les essences choisies, le schéma de plantation sera délibérément aléatoire.

- Les arbres isolés ou d'alignement

Après s'être assuré de l'éligibilité du projet, une technicienne du CPIE réalisera une visite sur site pour convenir du type de plantation à mettre en œuvre et des types d'essences à utiliser. A l'issue, un plan cartographique avec la localisation des arbres et des haies ainsi que la liste des essences vous sera envoyé.

d- Un mélange d'espèces adaptées au sol et au patrimoine végétal indigène

Les haies devront être composées d'espèces locales déjà présentes dans les haies traditionnelles et comporter plusieurs espèces en mélange (Six espèces différentes constitue le minimum conseillé). **La liste des espèces susceptibles d'être plantées est annexée au présent règlement** avec une fiche de conseils de plantation et d'entretien.

Les plants fournis dans le cadre de cette opération seront de jeunes plants permettant une bonne reprise. Pour les essences arbustives, jeunes plants ramifiés ou non de 1 ou 2 ans de 30 à 50 cm de haut seront privilégiés. Pour les arbres isolés, ce seront des baliveaux de 90 à 150 cm selon les essences. Dans la mesure du possible, il sera commandé des plants labellisés « végétal local ».

e- Une plantation et un suivi soignés

La plantation devra être réalisée par le porteur de projet selon des modalités techniques permettant une bonne reprise : travail du sol préalable, désherbage non chimique, pose d'un paillage biodégradable, pose de tuteurs et dalles de protection pour les arbres, taille de formation des arbres et arbustes si nécessaire, désherbage de la plantation et **arrosage**. Une fiche de conseil technique sera annexée à l'acte d'engagement du porteur de projet.

Une technicienne du CPIE réalisera un contrôle ultérieur afin de vérifier la bonne mise en œuvre et le bon entretien des plantations. Selon l'efficacité du paillage, la régie rurale du CPIE pourra être amenée à débroussailler certaines haies afin de limiter les adventices et d'aérer les jeunes plants.

Le financement

Les plants et fournitures (tuteurs, dalles et paillage) sont pris en charge par l'Etat.

Reste à charge du propriétaire :

- La préparation du terrain
- La plantation
- L'entretien des végétaux plantés

Engagements du planteur et pérennité des plantations

Le porteur de projet s'engage à planter et entretenir les plantations comme conseillé en annexe du règlement. Il s'engage en particulier à apporter un soin particulier au **désherbage** et à **l'arrosage** les deux premières années.






























Le porteur de projet s'engage à assurer la pérennité de la haie ou des arbres dans la durée. Il s'engage notamment à ne pas couper ou arracher la végétation mise en place. Celle-ci pourra toutefois faire l'objet d'une taille d'entretien et de formation.

Je soussigné-e Mme/M m'engage à respecter le contenu du présent règlement.

Le..... à.....

Signature du porteur de projet

Annexe 1 – liste des essences proposées dans le cadre des programmes de plantations

Nom latin	Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Mellifère	Fruits attractifs pour la faune
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	Arbre > 10m	Sec à frais	Peu acide à basique		
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	Arbre > 10m	inondé une partie de l'année	acide à alcalin		
<i>Berberis vulgaris</i>	Epine-vinette	Petit arbuste [1m - 5m]	sec	neutre à alcalin		
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	Arbre > 10m	variable	variable		
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Peu acide à basique		
<i>Castanea sativa</i>	Châtaigner	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Acide		
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Neutre à basique		
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Peu acide à neutre		
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine épineuse	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais à humide	Peu acide à basique		
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	Arbuste [1m - 10m]	Très sec à frais	Peu acide à basique		
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	Petit arbuste [1m - 5m]	assez sec à frais	acide		
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	Arbrisseau < 1m	sec à frais	faiblement acide à alcalin		
<i>Erica scoparia</i>	Bruyère à balais	Petit arbuste [1m - 5m]	assez sec à assez frais	acide		
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique		
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	Arbre > 10m	Sec à frais	Faiblement acide à neutre		
<i>Frangula alnus</i>	Bourdain	Petit arbuste [1m - 5m]	Très humide	acide		
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé *	Arbre > 10m	Frais à humide	Peu acide à basique		
<i>Hedera helix</i>	Lierre	Liane	Sec à humide	Acide à basique		
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	Arbre > 10m	frais à humide	Acide à basique		
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier	Arbuste [1m - 10m]	Sec	Très variable		
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique		
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille à balais	Arbrisseau < 1m et Liane	sec à frais	Neutre à basique		
<i>Malus sylvestris</i>	Poirier sauvage	Arbuste [1m - 10m]	Assez frais à sec	Acide à basique		
<i>Mespilus germanica</i>	Néflier	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à frais	Acide		
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir (variété « Loire »)	Arbre > 10m	Sol frais à humide	Neutre à basique		

Nom latin	Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Mellifère	Fruits attractifs pour la faune
<i>Populus tremula</i>	Tremble	Arbre > 10m	Sol frais à humide	Acide à basique		
<i>Prunus avium</i>	Merisier	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Peu acide à neutre		
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier	Arbuste [1m - 10m]	Sec à frais	Basique		
<i>Prunus mahaleb</i>	Cerisier de Sainte-Lucie	Arbuste [1m - 10m]	Sec	Neutre à basique		
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	Petit arbuste [1m - 5m]	Très sec à très humide	Peu acide à basique		
<i>Pyrus pyraeaster</i>	Pommier sauvage	Arbuste [1m - 10m]	Sec à frais	Acide à basique		
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	Arbre > 10m	Sec	Neutre		
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Acide		
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	Arbre > 10m	Sec	Peu acide à basique		
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Arbre > 10m	Assez sec à humide	Acide à neutre		
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec	Peu acide à basique		
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	Petit arbuste [1m - 5m]	humide	faiblement acide à neutre		
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais à très sec	Neutre à basique		
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit-houx	Arbrisseau < 1m	Très sec à frais	Faiblement acide à alcalin		
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Arbre > 10m	inondé une partie de l'année	faiblement acide à alcalin		
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	Arbuste [1m - 10m]	sec à très humide	acide		
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	Arbuste [1m - 10m]	Frais à très humide	Acide à basique		
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	Arbuste [1m - 10m]	Humide	Très variable		
<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile	Arbre > 10m	Frais à très humide	Acide à neutre		
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	Arbuste [1m - 10m]	Frais à très humide	Peu acide à basique		
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Arbuste [1m - 10m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique		
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	Arbre > 10m	Sec	Acide à basique		
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	Arbre > 10m	assez sec à frais	Acide à neutre		
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	Arbre > 10m	Sec	Peu acide à basique		
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Acide		
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	Arbre >10m	assez sec à très frais	faiblement acide à alcalin		
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique		
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais	Peu acide à basique		

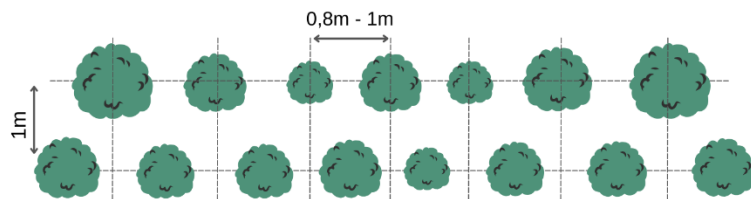
Annexe 2 –fiche de conseils de plantation et d’entretien

PLANTATION D'ARBRES
ET DE HAIES



Quelques conseils de plantation :

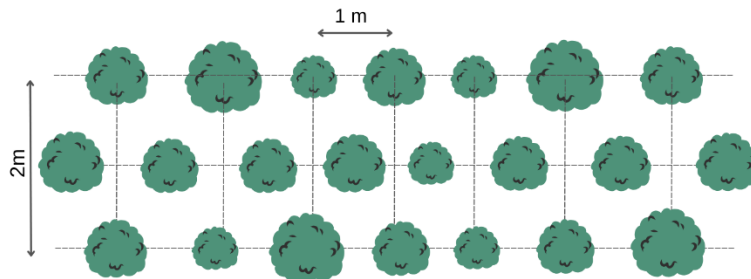
Haie “simple” sur deux rangs



Les plants sont plantés en quinconce.

NB : s'il y a la plantation d'arbres dans la haie, il est conseillé de les implanter tous les 10-15m en leur donnant un espace de 2m de part et d'autre du tronc pour son bon développement.

Haie “double” sur trois rangs



Toujours en quinconce, les plants sont espacés d'environ 1m sur une même ligne.

NB : ne pas intégrer des essences héliophiles au milieu de la haie

Il n'est pas nécessaire de respecter des séquences trop répétitives.

Il est intégré une dizaine d'essences dans la haie champêtre avec différentes hauteurs pour favoriser la diversité des habitats et de ressources dans l'espace.

Mise en jauge des plants racines nues - pour une plantation tardive

- dans un sac en tissu humide
- en biais, dans une tranchée recouverte de sable et suffisamment humide et frais

Plantation - idéalement en automne

Avant - quelques semaines/mois auparavant - sous soler sur 30-50cm sans retourner le sol en amont

A réception des plants racines nues - pour une plantation post 48h

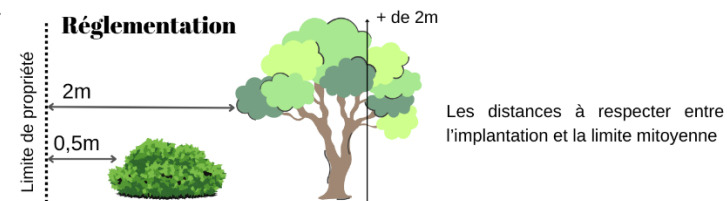
- Praliner les racines avec un mélange équivalent de bouse de vache, terre et eau

Chantier de plantation

- Tous les 80cm : créer des trous de 30-40cm à l'aide d'un plantoir

NB : pour un arbre dans la haie, laisser 2m de vide aux alentours

- Couper les racines trop longues ou abîmées (max 1/3 du plant) avec un sécateur ou griffer-les seulement
- Disposer les plants et les fournitures (un arbuste = deux tuteurs et un manchon)
- Enfiler les manchons par en dessous et planter droit jusqu'au collet
- Fixer le tuteur dans les mailles du manchon à la limite extérieure des racines - sans les perforer- à la même profondeur que le plant
- Tasser légèrement au pied du plant en formant une cuvette pour permettre une infiltration efficace de l'eau
- Pailler abondamment - 15-20cm d'épaisseur
- Arroser de manière raisonnée



Taille - après un ou deux hivers

De novembre à février :

- privilégiez la taille pendant la période de repos végétatif
- utilisez des machines adéquates pour des coupes nettes (lamiers, barre-sécateurs pour les petits diamètres)

NB : si un certain nombre de plants n'a pas pris à un endroit, replantez !